Notaires de France

OUVRIR UNE SUCCESSION

Vous venez de perdre un proche et faites appel à nos services pour le règlement d'une succession nous vous présentons nos plus sincères condoléances et vous remercions pour la confiance accordée. Le règlement d'une succession peut s'avérer parfois complexe, c'est pourquoi nous vous accompagnerons avec soin dans ces moments difficiles.

Le présent document est destiné à vous indiquer sommairement les étapes d'une succession, le rôle du notaire et lister les pièces à nous remettre lors du premier rendez-vous.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE SUCCESSION

Chaque succession est différente et selon sa complexité, tout dossier ne nécessitera pas le même nombre de semaines pour sa mise en place. Ainsi, le délai est un sujet que nous ne pourrons évoquer ensemble que lors de notre rendez-vous à l'étude.

ÉTAPE 1 – LE RENDEZ-VOUS D'OUVERTURE

Rendez-vous se déroulant à l'office consistant à ouvrir le dossier à vos côtés en recueillant toutes les informations utiles et pièces faisant l'objet de la liste détaillée ci-après.

Il est souhaitable de nous rencontrer rapidement après le décès, les héritiers ne disposant que d'un délai de six mois pour déposer la déclaration de succession et régler les droits de succession auprès des services fiscaux.

À l'occasion de ce rendez-vous, nous vous demanderons le versement d'une **provision sur frais** d'un montant de **300 euros** nous permettant de faire les demandes des pièces nécessaires aux prochaines étapes.

ÉTAPE 2 – ÉTABLISSEMENT DE L'ACTE DE NOTORIÉTÉ

Nous établissons l'acte de notoriété ayant vocation à indiquer qui sont les héritiers et détermine leurs droits respectifs dans la succession. Il vous renseigne également sur l'existence de dispositions de dernières volontés : donation entre époux ou testament.

C'est à l'issue de ce rendez-vous que nous vous remettons une attestation permettant de justifier de votre qualité d'héritier auprès des tiers et notamment des banques pour procéder au déblocage des fonds.

ÉTAPE 3 – BILAN COMPLET DU PATRIMOINE

Ensuite, nous dresserons le bilan complet du patrimoine du défunt en commençant par l'actif (immobilier, comptes bancaires...) et en finissant par le passif (dettes, factures, crédit en cours...). Cette étape phare nécessite la réception de divers éléments par de nombreux organismes dont nous ne maitrisons malheureusement pas les délais.

Grâce à ce bilan, nous serons en mesure de vous conseiller sur votre option successorale à savoir, accepter la succession ou y renoncer.

ÉTAPE 4 – SIGNATURE DE L'ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ ET DÉCLARATION DE SUCCESSION

À l'occasion de ce dernier rendez-vous, nous signerons deux actes :

- L'attestation de propriété immobilière constituant votre titre de propriété sur le patrimoine immobilier dépendant de la succession.
- La déclaration de succession, document transmis aux services fiscaux établissant une photographie du patrimoine à la date du décès et calculant le montant des droits de succession à verser par vos soins.

Attention, **la liste de ces étapes n'est pas exhaustive**, les spécificités d'un dossier peuvent parfois amener à la signature d'autres actes (procès-verbal de testament, intitulé et clôture d'inventaire, déclaration d'option du conjoint survivant, convention de quasi-usufruit, délivrance de legs, partage...). Ces particularités seront abordées en rendez-vous.



LES MISSIONS VOUS INCOMBANT

Certaines démarches doivent être réalisées par vos soins. Vous trouverez ci-dessus une liste non exhaustive des formalités à accomplir afin de vous éclairer.

INFORMER LES DIFFÉRENTS ORGANISMES DU DÉCÈS ET LEUR COMMUNIQUER NOS COORDONNÉES :

Dès que vous possédez un acte de décès, il convient de déclarer le décès à divers organismes (banques, impôts, fournisseurs, employeur, organismes de retraite...). Il existe des entreprises spécialisées dans ces formalités qui pourront vous offrir leurs services (souvent proposé par les pompes funèbres).

Il conviendra avec chaque courrier de joindre une copie de l'acte de décès du défunt et préciser nos coordonnées.

PROCÉDER AU RÈGLEMENT DES FACTURES :

Si cela est possible financièrement, il incombe aux héritiers de procéder au règlement des factures et charges courantes dues par le défunt.

Nous ne pouvons consentir aucune avance en l'absence de fonds appartenant à la succession en la comptabilité. Les factures reçues à l'office notarial seront transmises aux héritiers pour paiement.

Nous ne serons donc pas responsables des pénalités consécutives à des factures non réglées.

RÉSILIER OU POURSUIVRE LES CONTRATS DU DÉFUNT :

Nous ne sommes pas compétents pour décider de la résiliation ou poursuite de tout contrat souscrit par le défunt (fournisseurs, assurances, prestataires...). Cette mission vous revient.

Il vous appartient d'effectuer directement ces démarches auprès des organismes en justifiant de votre qualité d'héritier grâce à l'acte de notoriété. Ces décisions devront être prises d'un commun accord entre vous.

Les contrats d'assurance des biens immobiliers tout comme ceux des véhicules devront être **maintenus** jusqu'au partage des biens.

DÉCLARATION DE REVENUS DU DÉFUNT:

L'année suivant le décès, il convient de déposer lors de la campagne déclarative, la déclaration de revenus du défunt. Cette démarche doit être réalisée par vos soins. Vous pouvez au besoin faire appel à un expert-comptable.



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Nécessaires à l'instruction de votre dossier

Afin d'anticiper notre premier rendez-vous (cf. étape 1) il est nécessaire de nous transmettre les pièces listées ciaprès.

Attention, **la liste de ces pièces n'est pas exhaustive**, les spécificités d'un dossier peuvent parfois amener à des demandes supplémentaires, que nous ne manquerons pas de vous préciser le cas échéant.

CONCERNANT LE DÉFUNT:

- Acte de décès original,
- Original du ou des livrets de famille du défunt,
- Copie du contrat de mariage ou la convention de PACS,
- Copie du changement de régime matrimonial,
- Copie du **testament** (si porté à la connaissance des héritiers),
- Copie de la donation entre époux.

CONCERNANT CHACUN DES HÉRITIERS:

- Fiche d'état civil complétée (jointe au présent document en dernière page),
- Copie recto verso de la carte d'identité ou passeport,
- Le ou les livrets de famille,
- Copie du contrat de mariage,
- Relevé d'identité bancaire de chacun des héritiers (pour la restitution d'un éventuel trop-perçu en fin de dossier).

CONCERNANT L'ACTIF:

- Derniers relevés bancaires ouverts au nom du défunt¹,
- Relevés de situations des contrats d'assurance-vie,
- Titres de propriété des biens immobiliers,
- Estimation par une agence de chacun des biens immobiliers,
- Coordonnées du syndic de copropriété lorsqu'un immeuble est soumis au statut de la copropriété,
- Liste des **organismes de retraites** et complémentaires,
- Copie des **contrats de location** des biens immobiliers,
- Carte grise de chacun des véhicules²,
- **Statuts des sociétés** dans lesquelles le défunt possédait des parts sociales ou le conjoint si marié sous le régime de la communauté,
- Tout renseignement constatant une **créance** au profit ou contre le défunt,
- Liste intégrale des **donations consenties** par le défunt et copie des actes.

CONCERNANT LE PASSIF:

- Avis d'imposition du défunt (sur le revenu, taxes foncières, taxes d'habitation),
- Dernier appel de charges de copropriété,
- Emprunts bancaires ou crédits à la consommation,
- Toute facture non réglée à la date du décès,
- Éléments d'informations concernant la perception d'aides sociales.

Chaque situation familiale est unique, nous affinerons ensemble lors du premier rendez-vous la nature des documents à transmettre. En cas d'impossibilité ou perte d'une pièce, il convient impérativement de nous l'indiquer afin de trouver la solution la plus opportune.

¹ Attention, si le défunt est marié sous le régime de la communauté, il convient également de nous renseigner sur l'intégralité des comptes du conjoint survivant.

² Si marié sous le régime de la communauté, les cartes grises appartenant au conjoint doivent être également communiquées.



VOTRE FICHE D'ÉTAT CIVIL

À compléter par vos soins, par chaque héritier, nécessaires à l'instruction de votre dossier

Merci de bien vouloir compléter les formulaires suivants, y compris si vous êtes déjà client de l'étude. Cela nous permettra de mettre à jour vos informations sur notre base de données, notamment en cas de changements de situations dont nous n'aurions pas encore connaissance.

HÉRITIER 1

HÉRITIER 2

Lien de parenté avec le défunt :	Lien de parenté avec le défunt :
☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Mademoiselle	☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Mademoiselle
NOM:	NOM:
(De jeune fille le cas échéant)	(De jeune fille le cas échéant)
Prénoms :	Prénoms :
(Dans l'ordre de l'état civil) Date de naissance :	(Dans l'ordre de l'état civil) Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité :	Nationalité :
Profession:	Profession :
Situation maritale : ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Célibataire ☐ Veuf/Veuve ☐ Divorcé(e)	Situation maritale : □ Marié(e) □ Pacsé(e) □ Célibataire □ Veuf/Veuve □ Divorcé(e)
Existence d'un contrat : □ OUI □ NON (Si oui, merci de bien vouloir nous adresser la copie)	Existence d'un contrat : OUI NON (Si oui, merci de bien vouloir nous adresser la copie)
NOM et prénoms du conjoint/partenaire :	NOM et prénoms du conjoint/partenaire :
Adresse postale :	Adresse postale :
☎ Téléphone :	Téléphone :
@ Adresse email :	@ Adresse email :



HÉRITIER 3

HÉRITIER 4

Lien de parenté avec le défunt :	Lien de parenté avec le défunt :
☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Mademoiselle	☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Mademoiselle
NOM:	NOM:
(De jeune fille le cas échéant)	(De jeune fille le cas échéant)
Prénoms :	Prénoms :
(Dans l'ordre de l'état civil)	(Dans l'ordre de l'état civil)
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité :	Nationalité :
Profession:	Profession :
Situation maritale : □ Marié(e) □ Pacsé(e) □ Célibataire □ Veuf/Veuve □ Divorcé(e)	Situation maritale : □ Marié(e) □ Pacsé(e) □ Célibataire □ Veuf/Veuve □ Divorcé(e)
Existence d'un contrat : OUI NON (Si oui, merci de bien vouloir nous adresser la copie)	Existence d'un contrat : OUI NON (Si oui, merci de bien vouloir nous adresser la copie)
NOM et prénoms du conjoint/partenaire :	NOM et prénoms du conjoint/partenaire :
Adresse postale :	Adresse postale :
☎ Téléphone :	☎ Téléphone :
@ Adresse email :	@ Adresse email :



HÉRITIER 5

HÉRITIER 6

Lien de parenté avec le défunt :	Lien de parenté avec le défunt :
☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Mademoiselle	☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Mademoiselle
NOM:	NOM:
(De jeune fille le cas échéant)	(De jeune fille le cas échéant)
Prénoms:	Prénoms :
(Dans l'ordre de l'état civil)	(Dans l'ordre de l'état civil)
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité :	Nationalité :
Profession :	Profession :
Situation maritale : □ Marié(e) □ Pacsé(e) □ Célibataire □ Veuf/Veuve □ Divorcé(e)	Situation maritale : ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Célibataire ☐ Veuf/Veuve ☐ Divorcé(e)
Existence d'un contrat : □ OUI □ NON (Si oui, merci de bien vouloir nous adresser la copie)	Existence d'un contrat : OUI NON (Si oui, merci de bien vouloir nous adresser la copie)
NOM et prénoms du conjoint/partenaire :	NOM et prénoms du conjoint/partenaire :
Adresse postale :	Adresse postale :
☎ Téléphone :	☑ Téléphone :
@ Adresse email :	@ Adresse email :